

Montreuil,
le lundi 27 mars 2023

Émetteur : DDARH - Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Baromètre Social Institutionnel 2023

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Baromètre Social Institutionnel (BSI) est un outil permettant de mesurer l'état du climat social et ses évolutions à travers la remontée des perceptions ou des attentes des salariés sur leurs conditions de travail. Il constitue l'opportunité pour chaque organisme d'alimenter une réflexion en interne sur la mise en place d'un accompagnement global en matière de ressources humaines et de politique managériale, et de construire des actions qui tiennent compte des grandes tendances issues de l'expression collective des salariés.

Le Baromètre Social Institutionnel est administré tous les trois ans au niveau interbranche et ce depuis l'année 2018. En 2023, l'administration du BSI est uniquement proposée au niveau local et mobilisable selon le souhait de chaque directeur. Les résultats locaux seront transmis à chaque organisme inscrit, ils ne donneront pas lieu à une consolidation nationale.

Par rapport au questionnaire de 2022, quelques nouvelles questions ont été ajoutées, visant notamment à mieux cerner l'impact de l'émergence des organisations hybrides et de la formation à distance. Toutes les modifications ont été soulignées dans le questionnaire joint à cette lettre circulaire.

En annexe de cette lettre circulaire vous sont présentées les modalités pratiques de mise en œuvre de cette campagne, sachant que **les inscriptions des organismes s'effectueront du 3 avril au 30 avril 2023 et que la participation des salariés aura lieu du 30 mai au 16 juin 2023.**

Cette prestation réalisée en partenariat avec la société BVA est facturée **2 700 € TTC**.

Ce prix comprend également la possibilité de poser des questions locales spécifiques à votre organisme (12 unités), en complément des questions du tronc commun. Pour cela, chaque organisme dispose d'une bibliothèque de questions jointe à la présente lettre circulaire.

Le site BSI-UCANSS est mis à votre disposition pour recueillir vos inscriptions : www.ucanss-bsi.fr.

Si votre organisme a déjà procédé à son inscription lors d'une précédente participation, seuls votre identifiant et votre mot de passe sont à renseigner.

S'il s'agit d'une première participation, vous devez au préalable vous enregistrer sur le site et ensuite procéder à l'inscription de votre organisme.

Vous pouvez créer ou modifier la liste de vos établissements (ou directions) dans l'onglet "Votre organisme". Si vous souhaitez des résultats ventilés sur ces établissements, il vous faut l'indiquer au moment de l'inscription.

La communication des premiers résultats aura lieu le 8 septembre 2023 sous la forme d'un rapport de résultats reprenant l'intégralité du questionnaire et comportant des tris par ancienneté, niveaux et métiers (voire par directions ou établissements si vous l'avez demandé au moment de l'inscription) ainsi qu'une synthèse rédigée des résultats de l'organisme. L'intégralité des supports sera disponible sur votre espace du site BSI Ucanss.

Pour préparer la communication de vos résultats et la mise en place d'une démarche de construction d'un plan d'action, deux offres de formation complémentaires sont mobilisables :

- L'une pour vous accompagner dans la compréhension de vos résultats et les moyens de les communiquer (MACOM) dont une session est programmée le 28 septembre 2023.
- L'autre pour vous transmettre par la pratique (CAP) et selon une méthodologie inspirée du design thinking, une démarche de création de votre plan d'action. Cette action de formation est prévue en 2023 le 19 octobre.

Vous pourrez retrouver toute l'offre de services dans l'annexe 4 jointe à la lettre circulaire.

De plus, une **émission à distance destinée aux référents locaux du BSI** aura lieu le **11 mai 2023 de 11 h 00 à 12 h 00**, afin repreciser les étapes de la campagne, présenter le rôle du référent et le kit de communication qui sera mis à sa disposition ainsi que les offres mobilisables par les organismes.

Pour toute précision complémentaire, Armelle Le Bris, en charge du projet BSI à l'Ucanss, est à votre disposition au 01 45 38 81 92, bsi@ucanss.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Modalités pratiques pour le BSI
- Annexe 2 - Questionnaire interbranche
- Annexe 3 - Bibliothèque des questions
- Annexe 4 - Offres de services